

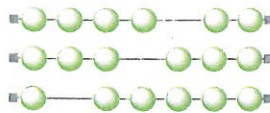
FONDATION D'ENTREPRISE BATIGÈRE

47 Rue Haute Seille

57000 METZ

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2008



CORNET PRÊCHEUR AUDIT
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE-COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Mesdames et Messieurs les Membres
de la Fondation d'Entreprise BATIGERE**

47 rue Haute Seille

57000 METZ

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 14 mois clos le 31 Décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise BATIGERE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de l'enregistrement des fonds reçus des fondateurs dans le cadre du programme d'action pluriannuel ainsi que le rattachement à l'exercice des charges liées aux projets pour lesquels un accord de financement a été donné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LONGEVILLE LES METZ, le 9 Juin 2009

Pour CORNET PRÊCHEUR AUDIT Sarl



Sylvain ADAM
Commissaire aux Comptes Inscrit

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
ANNEXE

COMPTES DE REGUL	EXERCICE 2008			P A S S I F	EXERCICE 2008
	ACTIF	BRUT	AMORT - PROV		
COMPTES DE REGUL					
ACTIF CIRCULANT					
AVANCES ET ACPTES VERSES / COMMANDES CREANCES & COMPTES RATTACHES					
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES & AUTRES - Valeurs mobilières de placement		346 156,78		346 156,78	
DISPONIBILITES		3 852,52		3 852,52	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILES		350 009,30		350 009,30	
CHARGES à REPARTIR / PLUSIEURS EXERCICES					
TOTAL DE L'ACTIF		350 009,30		350 009,30	
ACTIF					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FONDS DE REGUL					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE					
TOTAL AUTRES DETTES					73 872,60
EMPRUNTS ET DETTES auprès des ETS DE CREDIT					
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
TOTAL FONDS DEBIES					
FONDS DEBIES					
TOTAL PROV. POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
FONDS PROPRES ET ASSIMILES					
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
- Résultat de l'exercice					276 136,70
FONDS ASSOCIATIF					
TOTAL DU PASSIF					350 009,30

CHARGES	EXERCICE 2008	PRODUITS	EXERCICE 2008
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
- Achats et charges externes	46 033,12	- Produits des activités	391 950,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	- Legs et donations	
- Charges sociales	0,00		
- Dotations aux amortissements et aux prov.	0,00		
- Subventions accordées	80 116,00		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	126 149,12	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	391 950,00
CHARGES FINANCIERES		PRODUITS FINANCIERS	
	0,00	- Produit net sur cession VM	10 335,82
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10 335,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	0,00		0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
		TOTAL DES PRODUITS	402 285,82
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	276 136,70	SOLDE DEBITEUR = PERTE	
TOTAL GENERAL	402 285,82	TOTAL GENERAL	402 285,82

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

de l'exercice 2008

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La création de la fondation d'entreprise BATIGERE témoigne de l'engagement des Sociétés fondatrices d'œuvrer en faveur de l'intérêt général, exprimant ainsi nos responsabilités sociales comme contribution au développement durable.

Cet engagement citoyen du groupe BATIGERE est un prolongement naturel des actions menées en complément de notre cœur de métier, et des valeurs portées par nos entreprises.

Aussi, la fondation d'entreprise BATIGERE, se fixe pour objectifs :

- De promouvoir L'égalité des chances
- De promouvoir le développement économique
- De promouvoir toutes formes favorisant les liens sociaux

Le premier exercice comptable court sur 14 mois, la constitution de la société a été publiée au Journal Officiel du 10 novembre 2007, sa durée est de 5 ans et pourra être prorogée pour une période de 3 ans minimum, à la majorité simple des fondateurs :

Les fondateurs sont :

- BATIGERE SAREL
- BATIGERE ILE DE France
- BATIGERE NORD-EST
- LE LOGEMENT URBAIN
- PRESENCE HABITAT
- BATIGERE NANCY
- BATIGERE RHONES-ALPES
- LOGIVIE
- SA HLM DU VAL D'OISE (SAVO)
- FIAC
- SACI EST
- SOCALOG
- CILGERE SA
- QUADRAL SAS

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles édictées au Plan Comptable Général dont le règlement n° 99-03 a été adopté par le Comité de la Réglementation Comptable en date du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 ainsi que le règlement n°99-01 du CRC adopté le 16 avril 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les ressources allouées par les fondateurs selon les termes du plan d'actions pluriannuel sont enregistrées dans des comptes de produits. En fin d'exercice, selon que les ressources sont supérieures ou inférieures aux emplois, l'excédent ou l'insuffisance constaté au compte de résultat sera comptabilisé en report à nouveau positif ou négatif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 - BILAN - ACTIF

Actif immobilisé brut

(en €)

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentat°	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	TOTAL	0	0	0

Amortissements et provisions

(en €)

Immobilisations	Amort. et provisions au début de l'exercice	Dotation		Reprise		Amortissements et provisions à la fin de l'exercice
		Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	0	0	0	0	0

Créances

(en €)				
Nature de la créance	Montant brut au bilan	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
" NEANT "				
TOTAL	0	0	0	0

2 - BILAN – PASSIF

Provisions pour risques et charges

(en €)				
	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
" NEANT "				
TOTAL	0	0	0	0

Dettes

Nature des dettes	Montant brut au bilan	Montant à moins d'un an	Montant à + 1 an et à - de 5 ans	Montant à + de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	70 883	70 883		
Autres dettes	2 990	2 990		
Total dettes diverses	73 873	73 873		

Le poste fournisseurs et comptes rattachés se compose de dettes fournisseurs pour un montant de 12 141 € et de la prise en charge des subventions accordées en 2008 et versées en 2009 pour un montant de 58 742 €. Les autres dettes correspondent aux honoraires Commissaires aux comptes 2008 à régler en 2009.

IV – NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les fondateurs s'engagent à contribuer à un programme d'actions s'élevant à un montant global de 1 306 500 €
Le poste legs et donations d'un montant de 391 850 € correspond à 130 650 € de donations au titre de 2007 et à 261 300€
au titre de 2008.

Les engagements reçus de la fondation d'entreprise correspondent aux sommes restant à verser par les fondateurs au titre
du programme d'actions pluriannuel.

Ils s'élèvent à :

- BATIGERE SAREL	163 240
- BATIGERE ILE DE FRANCE	212 450
- BATIGERE NORD-EST	91 175
- LE LOGEMENT URBAIN	7 595
- PRESENCE HABITAT	22 330
- BATIGERE NANCY	140 245
- BATIGERE RHONES-ALPES	72 730
- LOGIVIE	64 925
- SA HLM DU VAL D'OISE (SAVO)	35 770
- FIAC	52 150
- SACI EST	8 190
- SOCALOG	32 900
- CILGERE SA	9 100
- QUADRAL SAS	1 750
- TOTAL	914 550

L'excédent de l'exercice

Compte tenu d'un montant d'achats et charges externes de 46 033.12 € et des subventions accordées d'un montant de
80 116 € (dont 21 374 € versées sur l'année) il en résulte un excédent pour 2008 d'un montant de 276 136.70 €.